



Communauté de Communes Maurienne Galibier

54, rue Général Férié

73140 ST MICHEL DE MAURIENNE

Tél: 04 79 56 52 54

taxedesejour@maurienne-galibier.com

Délibération N°2025-58 du 27/05/25 - Tarifs en vigueur au 1er janvier 2026

TAXE DE SÉJOUR - BORDEREAU DE DÉCLARATION - HÉBERGEMENT CLASSÉ

RAPPEL TARIFS					
Palaces	2,60 €	Hôtels/résidences/meublés 3*	1,40 €	Chambre d'hôtes	0,88 €
Hôtels/résidences/meublés 5*	2,50 €	Hôtels/résidences/meublés 2*	1,00 €	Camping 3 - 4 et 5*	0,66 €
Hôtels/résidences/meublés 4*	1,80 €	Hôtels/résidences/meublés 1*	0,88 €	Camping 1 et 2*	0,22 €

PROPRIÉTAIRE OU GÉRANT :	
NOM, Prénom	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	

IDENTIFICATION DU MEUBLÉ :	
Nom de l'immeuble ou du chalet :	
Adresse :	
Capacité d'accueil :	personnes
Classement :	étoiles

Déclaration pour la période du / / au / / /

La déclaration et le règlement doivent nous parvenir avant le 15 mai n et le 15 octobre n

Par virement sur le compte
REGIE TS CCMG

IBAN: FR76 1007 1730 0000 0020 0111 770

BIC: TRPUFRP1

Envoi d'une copie de l'ordre de virement par mail
taxedesejour@maurienne-galibier.com